



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Metz, le 16 mai 2023

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie
1, Place du Général de Gaulle
57320 BOUZONVILLE

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de création d'un ouvrage de protection d'une canalisation d'assainissement franchissant la Nied Réunie sur la commune de BOUZONVILLE.

Courrier de demande d'affichage en mairie.

P.J. : 1 copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération, 1 copie du récépissé de déclaration, 1 dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux de création d'un ouvrage de protection d'une canalisation d'assainissement franchissant la Nied Réunie sur la commune de BOUZONVILLE.

Ce dossier a été déposé par : **SIAPB à BOUZONVILLE.**

Je vous transmets sous ce pli, pour information :

- une copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération, en date du 16 mai 2023,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2023-0020, en date du 16 mai 2023,
- un dossier de déclaration.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de **un mois** minimum, la copie précitée du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER